



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Airparif et VNF signent un partenariat pour améliorer la connaissance des enjeux environnementaux du transport fluvial en Île-de-France

Paris, le 21 septembre 2022 – L'établissement Voies navigables de France et l'association Airparif ont signé ce jour une convention de partenariat pour améliorer la connaissance en matière d'émissions du transport fluvial en Île-de-France. Ce partenariat se développera notamment autour de projets portant sur l'évaluation de l'efficacité des motorisations innovantes, moins émettrices. La signature de ce partenariat est aussi l'occasion de rappeler que le recours au transport fluvial, lorsqu'il est possible, est d'ores et déjà un moyen plus efficace pour réduire les émissions de carbone et de polluants atmosphériques, et pour limiter sa consommation énergétique vis-à-vis du transport routier. Mais dans une perspective de développement du fret fluvial et de contraintes plus importantes du fait du renforcement des contentieux pour non-respect de la réglementation sur l'air, le fluvial doit également se montrer encore plus exemplaire.

Le transport fluvial, un mode efficace sur le plan environnemental et énergétique

Airparif et VNF sont tous deux soucieux des enjeux de transition énergétique et écologique auxquels doit faire face la société et dans ce cadre du droit pour chacun à respirer un air qui ne nuise pas à la santé. Chacun dans son domaine de compétences œuvre à prévenir, surveiller, réduire ou supprimer les pollutions atmosphériques, préserver la qualité de l'air et économiser l'énergie en vue de lutter contre le changement climatique.

Aujourd'hui, l'empreinte environnementale du transport fluvial est sensiblement meilleure que celle du transport routier : le transport fluvial émet en moyenne 5 moins de gaz à effet de serre et d'émissions polluantes et consomme 4 fois moins d'énergie que le transport routier à la tonne-

kilomètre transportée¹. Il s'agit d'un mode potentiellement plus intrinsèquement écologique, qui peut contribuer aux objectifs de réduction des émissions carbone et de pollution atmosphérique ainsi que de sobriété énergétique. A une époque où la maîtrise des émissions de GES et de la consommation de l'énergie devient un enjeu majeur pour la société, le transport fluvial apporte, là où il est accessible, une contribution de premier plan.

Une démarche de verdissement du transport fluvial bien engagée

Pour amplifier la mobilisation autour de la transition énergétique du secteur fluvial qui doit permettre à ce mode de renforcer sa performance, VNF a engagé depuis 2019 une démarche auprès des acteurs publics et privés pour accélérer l'innovation et le verdissement de la flotte fluviale au niveau national. VNF pilote et soutient dans ce cadre des projets et des études prospectives : recherche sur les propulsions et les motorisations utilisant des technologies hybrides ou tout hydrogène (PROMOVAN et PROMOVAN H2), prospections sur les besoins en financement et en énergie (études menées par l'IFP Énergies Nouvelles), déploiement de carburants alternatifs à l'échelle du bassin de la Seine (projet AVICAFE Seine), expérimentation de l'hydrogène comme carburant alternatif dans le transport fluvial (projet européen H2SHIPS), mise au point d'un système de récupération de chaleur (ORC)...

VNF porte et développe notamment un dispositif d'aide financière pour l'adaptation des flottes fluviales aux exigences environnementales et/ou à des contraintes logistiques spécifiques. Il s'agit du guichet unique d'aide au financement public appelé le PAMI (Plan d'Aides à la Modernisation et à l'Innovation). Depuis 2008, plus de 1500 projets ont été financés. Au titre du PAMI 2018-2022, ce sont plus de 16 millions d'euros qui auront été consacrés à la modernisation des flottes avec le soutien financier de l'État, des Régions Île-de-France, Normandie et PACA, de l'ADEME et de la CNR.

Les axes du partenariat Airparif et VNF : fiabiliser les données d'émissions et les rendre accessibles

Dans ce contexte, la connaissance des externalités du transport fluvial et de leur évolution dans le temps reste insuffisante.

La convention signée par VNF et Airparif fixe les principaux axes de partenariat sur lesquels les deux organismes entendent s'engager ensemble dans les prochaines années pour fiabiliser les données relatives aux émissions du transport fluvial et pour valoriser les actions qui contribuent à réduire les émissions de polluants atmosphériques, notamment dans la démarche de verdissement dans laquelle le transport fluvial est engagé.

Il s'agit notamment de :

- Partager les données statistiques de trafic fluvial et celle de l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques en Île-de-France ;
- Recenser les études disponibles sur les émissions polluantes en navigation intérieure ;

¹ Source : ADEME 2019 [Efficacité énergétique et environnementale du transport fluvial de marchandises et de personnes - La librairie ADEME](#)

- Harmoniser et améliorer les méthodes de calcul en matière d'inventaires d'émissions ;
- Estimer et publier les émissions générées par des actions de réduction d'émissions (électrification des opérations à quais, nouvelles motorisations décarbonées, carburants alternatifs) dans le cadre de projets spécifiques ;
- Mener des actions de mesure des émissions du fluvial en condition réelle d'exploitation sur la Seine ;
- Définir une vision prospective à horizon 2025-2030 des émissions du transport fluvial pour les polluants de l'air et les gaz à effet de serre.

Pour Dominique Ritz, Directeur territorial de VNF sur le bassin de la Seine et la Loire aval :

« L'empreinte environnementale et énergétique du transport fluvial est faible, mais insuffisamment documentée et partagée. La démarche engagée avec Airparif est une démarche de transparence qui doit permettre de mieux connaître et faire connaître les atouts du fluvial et servir le report modal des marchandises vers les voies navigables au bénéfice d'une logistique plus durable et plus sobre en énergie. VNF compte sur l'expertise d'Airparif pour aider le fluvial à avancer sur la voie de l'excellence environnementale et énergétique et pour aider les acteurs institutionnels et économiques à mieux percevoir et valoriser les atouts de ce mode insuffisamment reconnu alors qu'il apporte des éléments de réponses aux défis de notre société. »

Pour Philippe Quénel, Président d'Airparif :

« Face au non-respect de la réglementation et des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, le report modal de la route et de l'avion vers le fluvial est un des moyens de faire diminuer les émissions de polluants du transport de marchandises, y compris en termes de logistique urbaine et de livraison du dernier kilomètre sur un axe comme la Seine. Avec cette perspective d'accroissement, ce mode de transport doit aussi être environnementalement exemplaire pour être accepté et développé. Ce partenariat prometteur entre VNF et Airparif représente l'occasion d'approfondir nos connaissances sur ses émissions actuelles de polluants, d'évaluer de nouvelles motorisations ou des énergies alternatives, et de quantifier les bénéfices en termes de qualité de l'air et de gaz à effets de serre de scénarios de report modal de la route vers le fluvial. »

À propos d'Airparif

Airparif est l'Observatoire indépendant de la qualité de l'air en Île-de-France. Association loi 1901 agréée par le ministère en charge de l'environnement, Airparif a pour missions de :

- **Surveiller** l'air respiré par les Franciliens grâce à un dispositif de mesure robuste et fiable ;
- **Comprendre** la pollution de l'air, ses impacts et son évolution, en participant au renforcement des connaissances ;
- **Accompagner** les citoyens, et tous les acteurs, pour améliorer la qualité de l'air en lien avec l'énergie et le climat, en informant et en apportant l'expertise de l'Observatoire pour l'élaboration et l'évaluation des plans d'action ;

- **Innovover** en facilitant l'émergence de nouvelles solutions pour améliorer plus rapidement la pollution de l'air, et évaluer la performance de ces innovations.

<https://www.airparif.fr>

À propos de VNF

Fort de près de 4 000 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- Il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- Il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique
- Il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique.

<http://vnf.fr>

Contacts presse

Airparif

Service Communication Airparif - 06 24 01 44 08 – communication@airparif.fr

Voies navigables de France

Direction Territoriale Bassin de la Seine et Loire aval :

Marguerite Richebé – 07 60 04 05 20 – marguerite.richebe@vnf.fr